

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2019

---

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CD256

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Boucard, M. de Ganay, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Poletti, M. Schellenberger, M. Sermier, Mme Valentin, M. Vialay, M. Di Filippo, M. Saddier, M. Leclerc et M. Bazin

-----

### ARTICLE 1ER A

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 52, insérer l'alinéa suivant :

« L'accent sera tout particulièrement mis sur l'aménagement et la sécurisation des routes nationales qui traversent les départements ruraux ou de montagne. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'il faudra mettre la priorité sur l'aménagement et la sécurisation des routes nationales qui traversent les départements ruraux ou de montagne.

À titre d'exemple, en Haute-Loire, la RN 88 et la RN 102 souffrent d'un déficit d'investissements et de soutien financier de l'État alors que ce département doit impérativement être désenclavé dans le but de permettre sa redynamisation.